

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021.

Le Conseil Municipal de la ville de Pont-Saint-Esprit s'est réuni à la Cazerne au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de son Maire, Madame Claire LAPEYRONIE et suivant la convocation qui lui a été adressée le 26/02/2021.

	Présents	Absents	Représentés par
BEAUDET Gilles	X		
BONNEAUD Didier	X		
CHANIOL Nadine	X		
CHANTRY Catherine	X		
CLERC Christine	X		
DE VERDUZAN Ghislaine	X		
DESBRUN Benjamin	X		
ESQUER-SERVOZ Sylvie		X	Hervé GINOT
FRANCISCI Jean-Noël	X		
GINOT Hervé	X		
LAPEYRONIE Claire	X		
LE RALLIC Jean-Luc	X		
LORIC Karima		X	Catherine PECASTAING
MAZET Cédric	X		
MEZROUB Abde Ilah	X		
MIR Emily	X		
MOUCHETANT Daniel	X		
OUILLON Laurent	X		
PAGAN Suzanne	X		
PECASTAING Catherine	X		
PICARD Pierrette	X		
POYET Thomas	X		
REDON Béatrice	X		
REGAMEY Laure	X		
RODES Hélène	X		
ROUQUETTE Hervé	X		
ROUSSELOT Vincent	X		
SAVELLI Françoise	X		
SCARATO Murielle	X		
SCHRIVE Luc	X		
TERMINI Eddy	X		
VADON Mickaël	X		
ZOMPICCHIATTI Myriam		X	Pierrette PICARD

Le Conseil Municipal réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Mme Laure REGAMEY pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Délibération du Conseil Municipal du 04/03/2021 N° 09.

Elu rapporteur : Vincent ROUSSELOT.

OBJET : Dénomination de voies – impasse Rosa et rue des Chartreux.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L 2241-1,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts fonciers ou au Bureau du Cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune a délibéré le 18 décembre 2012, le 29 mars et 29 avril 2013, le 6 octobre et 17 novembre 2016 sur les nouvelles dénominations de voies à Pont-Saint-Esprit,

CONSIDERANT que la réalisation du Lotissement Rosa et du Lotissement Le Grand Romain ont induit la création de voies de desserte, dénommées respectivement Impasse Rosa et Rue des Chartreux,

CONSIDERANT qu'il convient d'entériner la dénomination des voies,

CONSIDERANT que ces voies n'ont pas été reportées au listing des voies de la commune,

CONSIDERANT que les plaques ainsi que les numéros manquants ont été commandés,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, travaux, patrimoine et environnement du 02/03/2021 et l'avis de la commission des finances, affaires administratives et sécurité du 03/03/2021.

Entendu l'exposé de l'élue rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De dénommer et d'entériner les noms de voies : Impasse Rosa et Rue des Chartreux ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

OBJET : Dénomination de voies – impasse Rosa et rue des Chartreux.

POUR : 33 élus présents ou représentés (Unanimité des suffrages exprimés).

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an sus-indiqués.

Mme le Maire,
Claire LAPEYRONIE,



Délibération transmise en Préfecture le : 08 MARS 2021
affichée le : 08 MARS 2021
rendue exécutoire le : 08 MARS 2021
conformément aux lois n° 82.213 du 2 Mars 1982
et n° 82.620 du 22 Juillet 1982

Mme le Maire,
Claire LAPEYRONIE,



Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr